

Les commissaires paritaires
corpo-nantes@snepfsu.net

SNEP-FSU

Bourse du travail, 14 Place Imbach - 49100 ANGERS
02.41.25.36.46



**Avec le SNEP et la FSU,
une profession rassemblée,
ça change tout !**

Stage mutations intra-académiques

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

A reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A

**Monsieur le Recteur de l'académie de
s/c (1)**

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

**le vendredi 20 Mars 2020
de 9h30 à 16h30
à la bourse du travail,
14 place Imbach, 49000 Angers.**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

A

,le

Signature

(1)préciser « Proviseur du Lycée » ou « Principal du Collège »